

Évolution de la carte des langues vivantes

Circulaire n°2024-085 du 26/09/2024 relative à l'évolution de la carte des langues vivantes - rentrée 2025

Division des établissements
Bureau de l'offre de formation

Affaire suivie par : bureau de l'offre de formation
Tél : 01 57 02 64 50
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée, mesdames et messieurs les proviseurs de lycée professionnel et mesdames et messieurs les principaux de collège.

S/c de mesdames les inspectrices d'académie - directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Cette circulaire a pour objet de rappeler les axes stratégiques relatifs à l'évolution de la carte des langues vivantes étrangères dans les collèges et lycées de l'académie pour la rentrée scolaire 2025 et de préciser la procédure opérationnelle retenue pour mener ces opérations.

Le **premier axe stratégique** vise à garantir les équilibres territoriaux et la continuité des parcours de l'école au lycée et s'appuie sur une analyse étayée de la demande sociale. Celle-ci s'inscrit dans une complémentarité territoriale à l'échelle des bassins, notamment en ce qui concerne les flux d'élèves.

Aussi, une veille est à assurer sur la continuité des parcours entre école et collège, collège et lycée, sur la préservation ou le renforcement de l'offre concernant les langues à faibles effectifs ainsi que leur répartition territoriale. À l'échelle de la région académique, une attention particulière sera apportée à l'équilibre de l'offre entre l'est et l'ouest de l'Île-de-France.

Le **deuxième axe stratégique** promeut la pratique renforcée des langues vivantes pour le plus grand nombre. Il vise à encourager l'élargissement des disciplines non linguistiques (DNL) hors sections européennes en lien avec la certification des enseignants, la pratique linguistique et l'ouverture culturelle dans des établissements favorisant la mixité sociale. La diversification des sections européennes en lycée professionnel et le renforcement des projets d'ouverture européenne et internationale constituent des priorités.

Les propositions d'évolution de la carte des langues émanent des collèges et lycées ou des corps d'inspection. Elles concernent :

- les ouvertures ou fermetures de langues vivantes étrangères en collège et en lycée ;
- les ouvertures ou fermetures de classes bilangues en collège ;
- les sections européennes ou de langues orientales (SELO) : les ouvertures, les changements de discipline non linguistique, les fermetures en collège et lycée.

Le calendrier des opérations est le suivant:

Du 26 septembre au 18 octobre 2024 :

Saisie par les établissements de leurs propositions via l'enquête en ligne :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/evolution-de-loffre-de-formation-rentree/>

Du 26 septembre au 8 novembre 2024 :

Examen des propositions par les services du rectorat, des DSDEN et les corps d'inspection

Décembre 2024 :

Commission académique des langues vivantes étrangères

Janvier 2025 :

Arbitrages définitifs sur l'évolution de la carte des langues et communication en direction des établissements scolaires

Procédure spécifique pour l'ouverture d'une section internationale ou binationale à la rentrée 2026 :

Les établissements qui envisagent l'ouverture d'une section internationale ou binationale prennent l'attache des corps d'inspection concernés et de la Dareic afin de travailler le projet en termes d'opportunité et de faisabilité avant toute saisie dans le questionnaire. Cette analyse constitue une étape obligatoire.

Si le projet est jugé opportun par la commission académique de janvier 2025, l'établissement sera invité à constituer un dossier qui sera ensuite transmis au ministère par les services académiques selon un calendrier national. Ce dernier ne permet d'envisager une ouverture éventuelle qu'à la rentrée scolaire 2026.

Je vous remercie par avance de l'attention portée à ces opérations

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Signée

Francette Dalle Mese